Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260511-2026_039-DE

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

Arrondissement de Tours

COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/039

L'an deux mille vingt-six,
le 04 mai à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 29 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure THEPENIER, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 23
Nombre de Membres présents : 23
Nombre de Membres absents : 00

Présents :

Mmes Aline VIOLANTE, Christine SACRISTAIN, Marie-Laure THEPENIER, Mireille de la CROMPE, Catherine LACOUX, Katia BOIS, Jeanne-Laure BODIN, Magali DE OLIVEIRA DIAS, Catherine DEVISSCHER, Muriel HERSANT-FEREY, Elisabeth LEBLOIS, Eléonore LEBRETON,
Ms Janick ALARY, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Éric POUGETOUX, Benoît DAVID, Roland GUERTIN, Dany HEURTEBISE, Patrice NIVAULT, Florian POLLARIS, Patrice PYRAUT et Ivica TASIC.

formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de suffrages
Votes : 23
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 23

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Aucun

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

Aucun

Mme Mireille de la CROMPE est nommée secrétaire de séance.

Désignation des membres de la CCID (commission communale des impôts directs)

Madame la Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260511-2026_039-DE

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, soit 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms, présentée ci-dessous :

1	Madame	HULAK	Patricia
2	Monsieur	MAHIEU	Jean-Louis
3	Monsieur	POUILLOUX	Thierry
4	Madame	BROSSET	Béatrice
5	Monsieur	DE VISSCHER	Adrianus
6	Madame	CHANTELOUP	Chantal
7	Madame	TREZEVENT	Marie-Claire
8	Monsieur	TULASNE	Jean
9	Madame	ROUSSEAU	Mireille
10	Madame	AUJUMIER	Fabienne
11	Monsieur	BOURREAU	Philippe
12	Monsieur	ROLLEAU	Jean
13	Madame	GUIBERT	Martine
14	Monsieur	VIAU	Hubert
15	Monsieur	DOZOLME	Philippe
16	Monsieur	DUREY	Jean-Jacques
17	Madame	BLANCHIS	Geneviève
18	Monsieur	MOREAU	William
19	Monsieur	PETIBON	Francis
20	Monsieur	LIBEREAU	Alain
21	Monsieur	GALLIOT	Christian
22	Monsieur	CORMIER	Michel
23	Monsieur	MOUSSET	Bernard
24	Monsieur	GUILLOT	Michel
25	Monsieur	BOURIN	Claude
26	Monsieur	SIRIEIX	Daniel
27	Madame	MOLES	Marie-Christine
28	Monsieur	GERMAIN	Patrick
29	Madame	LISSOIR	Odette
30	Madame	RICHARD	Liliane

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260511-2026_039-DE

31	Madame	DE PUTTER	Roselyne
32	Madame	VILLENEUVE	Marie-Christine

PRECISE que Madame la Maire est membre de droit de ladite commission

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- *M. le Préfet d'Indre-et-Loire*
- *A la DDFIP 37*

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	12 / 05 / 2026
Reçu par le représentant de l'Etat le	12 / 05 / 2026
Publié le	12 / 05 / 2026

Pour extrait certifié conforme,
Azay-sur-Cher, le 11 / 05 / 2026

MAIRIE D'AZAY-SUR-CHER (Indre-et-Loire)

La Maire

Marie-Laure THÉPENIER

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».